

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION CARTE VISA PREPAYEE



VISA PREPAID CARD APPLICATION FORM

Veuillez remplir en lettres majuscules et cocher la case correspondante. Kindly wite in capital letter and tick the corresponding square

INFORMATIONS PERSONNELLES / PERSONAL INFOMATION

☐ M / Mr		Mme / Mrs	□ MI	e / Miss
Nom:				
Prénoms :				
First name Date de naisso	ance: /	′ /		
Date of birth				
Nationality				
CNI (National	Identity Card)	☐ Passep	ort (Passport)	ersonal Identification Certificate)
Numéro de pièce ld card number	d'identité :		Expire le (Expiry date <u>):</u>	
Profession:			R	evenu mensuel (Monthly revenue):
Occupation			<250 000 FCFA	
	lle :			
Address			Ville :	Pays :
			City	Country
Téléphone Phone number	*Mobi	ile	*Maison (Home)	*Bureau (Office)
Email :				
Type de carte sa	ouhaitée/ Car	rd type		
☐ MITON		EWLIZO	☐ AGBONNON	I
Ĉ I.D	A (A 110			Turn de comple (Accessable acces
Êtes-vous client UB		3A customer) ?	Courant	Type de compte (Account type): A/C (Curent A/C) ☐ Epargne A/C (Sovings A/C)
Si oui, préciser le n		pte:		Aro (outent Aro)
If yes, precise your ac		1		
.,				
Veuillez joindre Kindly join a copy of you		la piece a lae	ntite	<u>Signature du client</u>
Date : /	1			
bale. /	/			
Réservé à BESTCASH	(For Office Use O	nlv)		
Customer ID			Numéro de la carte(card numbe	
Nom AO (OA nam	ie)		Nomero de la carre(cara nombe	Signature AO (OA)
Nom CA (HA nam	e)			Signature CA (HA)
·	,			
Agence (Branch)				SOLID
				De / From:

BJ-Bestcash form.indd 1 4/03/13 10:18:33

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE PREPAYEE BESTCASH (BESTCASH)

1. DISPOSITIONS GENERALES

La présente convention définit les conditions dans lesquelles BESTCASH BENIN met à la disposition de ses clients, la carte prépayée dénommée BESTCASH

Elle vient en complément de toutes conventions régissant les comptes ou produits concernés sans en modifier les conditions qui leur sont propres.

2. DEFINITIONS

- Dans la présente, on entend par : 2.1. «nous», «nôtre» et «nos», United Bankfor Africa Benin;
 - «vous» et «les vôtres», le titulaire de la carte bancaire ;
 - 2.3. Les cartes supplémentaires :

 - La Banque: United Bank for Africa –BeninSA.

 "LaCarte", "lescartes prépayées ou "Bestcash": toutes les CARTES PREPAYEES émises 2.5. par nous y compristoutes les cartes de remplacement ou de renouvellemen
 - "Titulaire de la carte" : la personne uniquement autorisée à utiliser la carte conformément au mandat de la Banque à cet égard.
 Organisme de réglementation : la Banque centrale

 - "L'application web libre-service de la clientèle" : le site web auquel les clients peuvent accéder pour consulter leur solde, mettre à jour leurs détails personnels et faire des transferts d'une carte àl'autre.
 "Code PIN initial" : le code PIN par défaut qui accompagne la carte qui vous est

 - remise par la Banque.

 "Charger" "recharger": payer/créditer de l'argent sur votre carte prépayée.

 "Code PIN": votre code d'Identification Personnel choisi pour autoriser les transactions (GAB, TPE, ou WEB).
 - "Mot de passe": le code à quatre chiffres utilisés pour accéder à l'application web libre service de laclientèle.
 - 2.12. "Transaction" : tout retrait d'espèces ou achat effectué avec la carte, ou tout remboursement lié à l'utilisation de la carte quelle que soit la manière autorisée pour le débit ou crédit de la carte.

 2.13. "Points d'accès" : un emplacement d'un GAB, TPE ou site web du commerçant sur
 - lesquels la carte prépayée est utilisée.

3. DELIVRANCE ET UTILISATION

La carte est délivrée par l'établissement émetteur dont elle reste la propriété, à la demande et sous réserve d'acceptation de la demande, à ses clients titulaires d'un compte et/ou à leurs mandataires DUMENT habilités et de toute personne optant pour le service BESTCASH.

Le titulaire de la carte s'engage à utiliser la carte et/ou son numéro exclusivement dans le cadre des conditions fixées par l'émetteur.

La carte est rigoureusement personnelle, son titulaire devant y apposer obligatoirement sa signature dès réception. Il est strictement interdit au titulaire de la carte de la prêter ou de s'en déposséder. Son usage est strictement limité aux opérations de retrait d'espèces dans les GAB et d'ordre de paiement pour régler l'achat d'un bien ou d'un service réellement effectué,

Le titulaire devra prendre toutes les précautions utiles afin d'éviter toute utilisation frauduleuse de sa carte, la responsabilité de la banque ne pouvant être engagée en cas de négligence de sa part. Le montant de l'achat ou de la transaction ainsi que les frais de services applicables à la transaction seront déduits du disponible sur la carte.

Les transactions seront visibles en ligne grâce à l'application web libre-service de la clientèle à laquelle accède le Client par son mot de passe.

Toute opération provenant de l'étranger sera convertie en US dollars selon le taux de change arrêté par la Banque au jour de la transaction.

Une commission exprimée en pourcentage déterminée par la banque, dans certains cas, sera débitée en plus du montant de la transaction.

L'autorisation de la Banque pourrait être requise avant tout paiement effectué par carte

4. COMMISSIONS ET FRAIS

Il sera imputé au client des frais conformément à la politique de la banque relative à la carte prépayée.

5. Limitation du droit d'utilisation de la carte

Pour des raisons qui lui sont propres, la Banque pourrait :

- (a) Refuser d'autoriser une transaction
- (b) Annuler ou suspendre le droit pour le client d'utiliser la carte à toutes fins utiles ou refuser de remplacer une carte sans prévenir le client.

6. Limites de responsabilité

- 6.2. Le présent accord continuera de subsister même en cas de survenance des actes ci-dessus.
- 7.2 Nous ne serons pas tenu pour responsable de votre part:
- 7.2. (A) Pour Refus de notre part d'autoriser une transaction.
- 7.2. (B) Pour toute perte ou tout dommage que vous pouvez subir à la suite dudit refus.
- 7.2. (c) Si votre carte est utilisée après vous manquez de nous informer immédiatement de la perte ou du vol de votre carte. 7.2. (D) Si votre carte subit des dommages DUS à une mauvaise utilisation en raison de négligence
- de votre part.

8. Sécurité

- Vous devriez garder la Carte et code PIN en sécurité en tout temps. Vous devez garder votre carte séparée de tout chèque.
- 8.2 N'écrivez pas le code PIN sur un document.
 8.3 Vous devez seulement communiquer le numéro de la carte pour faire une transaction ou pour rapporter l'incidence d'une perte ou d'un vol de la carte ou si nous vous permettons de le faire.

9. Quelques situations dont vous devez nous notifier 9.1 Vous devez nous notifier immédiatement:

- 9.1 (a) Si votre carte est perdue ou volée ou si vous pensez que la carte est compromise, ou Si le code PINest communiqué à un tiers non autorisé ou est soupçonné d'être compromis.
- 9.1 (b) Si votre solde inclut un élément que vous pensez être erroné. 9.1 (c) Dès que vous changez votre nom ou votre adresse.

10. Perte ou mauvaise utilisation de votre carte prépayée

- 10.1 Vos responsabilités
- 10.1 (A) Lorsque votre carte est perdue, volée, ou mal utilisée par la personne qui l'a obtenue sans votre permission, vous serez tenu responsable de toute la somme des opérations effectuées sur votre carte et les pertes attribuables.
- 10.1 (B) Si la carte est mal utilisée avec votre permission, vous serez tenu responsable pour toutes les pertes.
- 10.1 (C) Si la carte a été utilisée frauduleusement avant que la perte n'ait été rapportée, ou mal utilisée de façon à compromettre le titulaire de la carte, vous serez tenu responsable de toutes les pertes enregistrées.
- 10.1 (D) La banque ne sera pas tenue responsable de toutes les conséquences découlant de a divulgation d'informations sur la carte à des tiers.
- 10.1 (F) La banque ne sera pas tenu responsable de quelque manière que ce soit par le titulaire de la carte de toute perte ou dommage causé par l'utilisation des points d'accès.
- 10.2 Lorsque vous constatez la perte, le vol, la mauvaise utilisation de la carte ou la découverte du code PIN de la carte par un tiers, vous devez nous en informer immédiatement en appelant ou en envoyant un message à l'adresse email ou téléphone de notre centre d'interaction clientèle. Dès la réception de votre réclamation, nous allons prendre des mesures pour suspendre l'utilisation de la carte et, si nécessaire, toute autre carte supplémentaire. Si nous

vous le demandons, vous devez couper la ou les carte (s) en deux et nous les retourner

10.3 Vous devez collaborer avec les autorités policières et nous dans nos efforts de recouvrir la carte si elle a été perdue ou volée. Lorsque vous la retrouvez, vous ne devez pas l'utiliser mais la couper en deux et nous la retourner. Vous devez rapporter toute perte ou vol aux autorités policières compétentes et lorsque nous le demandons, vous devez obtenir un numéro de référence de plainte et/ou un rapport de police et nous les fournir.

11. Limites de responsabilité

- 11.1. Jusqu'à ce que vous nous notifiiez la perte ou le vol de votre carte, vous serez tenu responsable de toutes les opérations effectuées. Lorsqu'une personne utilise votre carte, vous serez tenu responsable de toutes les opérations qui seront effectuées avant que vous nous informiez que votre carte court le danger d'être mal utilisée.
- 11.2. Vous ne serez pas tenu responsable des pertes découlant des opérations effectuées après que vous nous ayez informés et que nous avons accusé réception que votre carte est perdue, volée ou qu'elle court le risque d'être mal utilisée. 11.3. Lorsque nous sommes dans l'incapacité de débiter votre carte car la carte a été bloquée
- ou pour toutes autres raisons échappant à notre contrôle, vous serez toujours tenu responsable de nous rembourser
- 11.4. Nous ne serons pas tenu responsable lorsque nous ne sommes pas en mesure d'exécuter nos responsabilités en vertu du présent accord causé par des circonstances au-delà de notre contrôle à savoir:
- 11.5. (A) Une défaillance ou dysfonctionnement d'une machine quelconque ; et
- 11.5. (B) Des conflits de travail et catastrophes naturelles11.6. Nous ne serons que tenu responsable de la perte découlant directement de notre négligence jusqu'au maximum du solde disponible sur votre carte et pas pour toute autre perte (par exemple la perte de réputation)
- parte (par exemple la perte de reputation)

 11.7 Si pour une raison quelconque, vous n'utilisez pas votre carte conformément aux présents termes et conditions ou la carte est utilisée de façon frauduleuse, nous nous réservons le droit de débiter votre carte de tout COUT raisonnable subi par la banque tout en prenant soin de bloquer l'utilisation de la carte et de recouvrir toute somme due causée par vos activités.
- 11.8 Nous ne serons pas tenu responsable de tout achat des biens et services effectués avec
- 11.9 Nous ne serons pas tenu responsable lorsque le commerçant refusera d'honorer une transaction sur votre carte ou d'annuler une autorisation.
- 11.10 || peut y avoir une coupure lors de l'utilisation de votre carte par exemple lorsaue l'entretien est en cours. Nous n'en serons pas tenu responsable. Pendant cette courte période, il se peut que vous ne soyez pas en mesure d'utiliser votre carte pour faire des achats ou des retraits au niveau des GABS, recharger votre carte, consulter votre solde sur carte. Veuillez nous tenir informés des problèmes rencontrés lors de l'utilisation de votre carte,

12. Remboursement et réclamation

Nous créditerons votre carte d'un remboursement pour toute opération ou tout débit incorrect sur votre carte que vous avez contesté dès lors qu'une enquête indépendante a été menée et que nous sommes satisfaits de l'exactitude de vos réclamations.

Vous ne pouvez pas utiliser une réclamation contre quelqu'un d'autre pour faire une réclamation contre nous, ou refuser de nous payer à moins que vous ayez le droit légitime de le faire. Vous ne pouvez pas transférer tout droit contre nous vers une autre personne.

13. Changement des termes du présent accord

- 13.1 Nous pouvons modifier les termes du présent accord y compris nos frais dès que nous vous informons de la modification. Les modifications se présentent normalement dans les conditions du marché, les changements dans le COUT de vous fournir le service, les changements dans les exigences légitimes qui nous affectent ou toute autre bonne raison.
- 13.2 Nous pouvons introduire un frais pour tout service fournien vertu du présent accord.
 13.3 La plupart des modifications seront mises en œuvre au moins 14 jours après notre notification
- afin de vous donner suffisamment de temps de considérer si vous souhaiter continuer le

14. Résiliation du présent accord
Le présent accord se terminera lorsqu'une partie avise l'autre par écrit. A cet effet, vous nous retournez toutes les cartes en votre possession et faites tous les paiements nécessaires en vertu du présent accord.

15. Général

- 15. (A) Nous ne garantissons pas que les services et avantages fournis conformément aux termes du présent accord seront toujours disponibles. Nous réservons le droit de retirer ou varier les services ou avantages à 10ut moment sans préavis.

 15. (B) Nous vous tenons responsable de toute perte ou COUT découlant d'une infraction de votre
- parl au présent accord.

 15. (D) Le présent accord est régi par les législations de la République du Benin y compris les lois
- contre le blanchiment d'argent, les directives et règlements de la Banque Centrale et d'autres législations applicables dans le pays.
- 15. (E) Nous ne sommes pas tenus responsables lorsque nous ne pouvons pas fournir une partie de notre service pour une raison au-delà de notre contrôle (par exemple, un conflit de travail, défaut d'alimentation électrique ou d'approvisionnement de l'équipement). Si nous ne pouvons pas produire ou envoyer des relevés de comptes, vos responsabilités liées au présent accord continueront.
- 15. (F) Votre demande sera soumise à nos procédures et revues qui peuvent vous exiger de fournir plus de d'informations sur les pièces que vous présentez. Nous nous réservons le droit d'accepter ou rejeter votredemande.
- 15. (G) Nous nous réservons le droit de résilier immédiatement le présent accord dès qu'un soupçon de fausses informations sur l'ouverture d'une carte prépayée ou un acte criminel/ frauduleux est constaté de votre part.

Toute correspondance devra être envoyée à l'adresse suivante :

Responsable des cartes EMMANUEL LA GRACE Benin SA Cotonou (BENIN) Tel: (+229) 60 60 88 20 / 61 31 91 61 Email: info@bestcash.me

le reconnais avoir lu et compris toutes les termes et conditions de l'accord de la CARTE PRAPAYE BESTCASH comme en fait foi ma signature ci-dessous.

N	om	ent	ier														
	Sigi	natu	re d	u titu	ılaire	de	lac	arte									
	Da	le :															

